



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/07/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 9
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 11
- Convocation du : 08/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M; Jean-Luc COLONNEAUX	X		
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN		X	
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2026-07-107

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) - LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE GRANDE-ANSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la réalisation des travaux de rénovation de la ZAE de Grande-Anse sont achevés ;

Madame la Présidente expose :

La Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG), compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques, a engagé depuis 2020 un important programme de requalification de la Zone d'Activité de Grande-Anse située sur la commune de Grand-Bourg.

Cette opération vise à transformer un espace stratégique d'environ 5 hectares en un pôle économique structurant au service du développement de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'attractivité du territoire.

La zone d'activité comprend 21 lots viabilisés représentant environ 3,8 hectares de foncier économique immédiatement mobilisable. Les parcelles sont réparties selon trois catégories :

- 8 petits lots de 650 à 1 000 m² destinés principalement aux artisans, ateliers et TPE
- 9 lots moyens de 1 000 à 2 000 m² adaptés aux PME, aux activités logistiques, de transformation ou de stockage
- 4 grands lots de plus de 2 000 m² réservés à des projets structurants

Afin de garantir une occupation cohérente et durable du site, les terrains seront mis à disposition sous forme de baux emphytéotiques d'une durée comprise entre 18 et 40 ans selon la nature et le niveau d'investissement des projets.

La commercialisation de la zone répond à plusieurs objectifs stratégiques :

- Diversifier l'économie de Marie-Galante ;
- Favoriser la création d'emplois pérennes ;
- Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire ;
- Valoriser les savoir-faire et les ressources locales ;
- Accompagner l'implantation de nouvelles activités économiques ;
- Constituer un levier de développement pour les filières stratégiques de l'île.

La commercialisation sera réalisée par le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant d'identifier et de sélectionner les porteurs de projets présentant les meilleures garanties économiques, environnementales et opérationnelles.

Les projets attendus concernent notamment :

- Les activités artisanales ;
- Les services aux entreprises ;
- Les activités logistiques et industrielles légères ;
- Les projets innovants valorisant les ressources locales ;
- Les activités participant à la transition écologique et énergétique.

Les candidatures seront évaluées selon trois critères principaux :

Critères	Pondération
Viabilité économique et solidité du projet	45 %
Faisabilité opérationnelle	30 %
Impact environnemental et sobriété foncière	25 %

Les redevances annuelles seront déterminées en fonction de la superficie du lot, de la durée du bail et du montant des investissements réalisés. À titre indicatif, les simulations réalisées à partir de l'avis du Domaine font apparaître les montants indicatifs suivants :

- Petit lot : environ 3 100 €/an ;
- Lot moyen : environ 6 900 €/an ;
- Grand lot : environ 17 500 €/an.

Ces montants seront ajustés selon les caractéristiques définitives des projets retenus.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'AMI : 27 juillet 2026 ;
- Clôture des candidatures : 30 octobre 2026 ;

- Analyse des dossiers : octobre-novembre 2026 ;
- Auditions éventuelles des candidats : novembre 2026 ;
- Désignation des lauréats : 14 décembre 2026.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'attribution des lots de la Zone d'Activité de Grande-Anse ;
- **D'APPROUVER** le cahier des charges de consultation et les modalités de sélection des candidats ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer les promesses de bail et les futurs baux avec les lauréats retenus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le :
- L'affichage le :

20 JUL. 2026

20 JUL. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr